

Indépendance, socialisme et internationalisme

Programme politique du Parti communiste du Québec (PCQ)

Tel qu'adopté lors de nos congrès successifs de **2008, 2009, et 2011**



Site Internet : www.pcq.qc.ca

Courriel : info@pcq.qc.ca

Parti communiste du Québec

Casier postal 482

Succursale Place-d'Armes

Montréal (Québec)

H2Y 3H3

Éléments du **programme** politique du **Parti communiste du Québec (PCQ)**, tels qu'adoptés par ses membres lors des congrès de **2008, 2009, et 2011.**

Compte tenu de la situation actuelle et du degré de nos connaissances quant au développement de la lutte des classes au Québec, les membres du PCQ conviennent de ce qui suit:

1. À propos de l'accession du Québec à une pleine indépendance

La première condition nécessaire à l'émergence du socialisme en sol québécois est l'accession à l'indépendance nationale. Rapidement après son élection, un gouvernement dont ferait partie le PCQ et qui aurait été élu en coalition ou autrement, devrait déclarer unilatéralement l'indépendance du Québec vis-à-vis de la fédération canadienne et de la couronne britannique. Cela sous entendrait, au préalable, que l'Assemblée nationale ait adopté une constitution, laquelle aurait déjà été bien exposée à la population québécoise durant la campagne électorale.

Cette constitution n'aurait un caractère que temporaire, le temps qu'on puisse effectivement accéder à l'indépendance, et que le gouvernement ait également eu le temps de mettre en place et de consolider les différentes bases du nouveau pouvoir populaire.

Ce gouvernement aurait, par la suite, l'obligation d'enclencher une vaste consultation auprès de la population, afin de récolter toutes les suggestions visant à peaufiner et bonifier cette constitution. Advenant que notre système électoral n'aurait pas encore été modifié afin d'y inclure les règles de la proportionnelle, un nouveau projet de loi serait également présenté à l'Assemblée nationale, de manière à réaliser cette réforme depuis si longtemps réclamée. Une élection aurait ensuite lieu de manière à élire les membres d'une Assemblée constituante dont le mandat serait alors de reprendre le contenu de la Constitution temporaire, déjà adoptée par l'Assemblée nationale, de regrouper toutes les suggestions faites précédemment, lors du processus de consultation populaire, d'en faire un tri et de rédiger un projet de Constitution complète pour un Québec indépendant. Celui-ci serait ensuite soumis à la population du Québec, via un référendum, pour fins d'approbation.

La grande majorité des membres de cette Assemblée constituante serait élue sur une base géographique (de régions), à partir de listes fournies par les différents partis politiques. Dans le but d'éviter que cette Assemblée finisse par se polariser autour des seules lignes partisans, un certain nombre de sièges, lesquels ne devraient pas dépasser les 20%, seraient d'autre part

réservés aux différents organismes composant la société civile; ceux-ci pourront, au besoin, faire front commun, et devront présenter leurs propres listes de candidats et de candidates, établies sur un plan national.

L'indépendance étant injustifiable sans progrès social, le PCQ militera activement afin d'inclure dans cette constitution des éléments progressistes dans la perspective d'une transition socialisme, entre autres le droit à l'éducation à tous les niveaux, le droit à un système de santé public et universel, le droit à un revenu décent, etc., ainsi que d'enchâsser dans cette constitution le principe de démocratie participative avec des conseils locaux.

Cette Assemblée constituante devrait également revoir l'actuelle Charte des droits et des libertés de manière à en faire tous les ajouts et modifications qui s'imposeraient afin de la rendre encore meilleure et plus complète.

2. Mettre fin non seulement à notre dépendance politique, mais aussi économique

Une fois cette étape cruciale derrière lui, le peuple québécois pourra enfin se réclamer libre de la culture impérialiste oppressante. Toutefois, il faudra patienter un peu plus longtemps avant de pouvoir se réclamer libre de toute forme d'impérialisme, étant donné la dépendance économique de la nation québécoise vis-à-vis des États-Unis ainsi que de la fédération canadienne.

Ce problème devra impérativement être corrigé de la manière la plus rapide possible, en diversifiant nos partenaires économiques, même si cette démarche peut prendre un certain temps. Un effort particulier sera entrepris pour développer beaucoup plus nos échanges ainsi que nos relations économiques, avec les différents pays d'Amérique Latine, notamment ceux qui sont dirigés par des gouvernements de gauche.

Une renégociation de la place du Québec, au sein de l'ALENA, ainsi que de tous les autres traités que le Canada aura signé en notre nom, devra également faire partie des priorités d'un tel gouvernement, au sein duquel le PCQ œuvrerait. Le maintien d'une quelconque dépendance vis-à-vis d'un partenaire, quel qu'il soit, ne peut que grandement nuire à la quête d'une réelle indépendance - et donc du socialisme - au Québec.

Tout futur traité ou entente que signerait le gouvernement d'un Québec indépendant devrait nécessairement être basé sur les principes d'égalité et de respect de la souveraineté des différents États concernés.

3. Par rapport à nos rapports futurs avec le reste du Canada, ainsi qu'avec les peuples autochtones et Inuit

La déclaration unilatérale d'indépendance du Québec, ainsi que la nouvelle Constitution dont se doterait le Québec, confirmeraient le fait que le Québec reprend immédiatement, et sans autre délai, possession de toutes les terres, biens et propriétés, anciennement sous le contrôle du fédéral canadien. Il est en même temps évident qu'il faudrait éventuellement en venir à une entente avec le gouvernement canadien concernant la cession de tous ces biens et propriétés.

Une fois cette déclaration unilatérale faite, le gouvernement du Québec ferait tout en son pouvoir pour s'assurer qu'une telle entente serait conclue dans les meilleurs délais, ainsi qu'au meilleur avantage des deux parties. Une telle entente devrait aussi inclure le partage des dettes.

De manière urgente, ce gouvernement aura également à reprendre les pleins pouvoirs en matière de justice, y compris au niveau criminel (ce qui relève actuellement et exclusivement des compétences fédérales); il devrait rapidement mettre en place son propre système de cours de justice et de juges, ce qui inclurait la mise en place pour le Québec de sa propre Cour suprême.

Par rapport au dossier d'une éventuelle association entre un Québec pleinement indépendant et le Canada, cela devrait également fait le sujet de négociations qui pourraient ou non se faire en même temps, ou après.

D'entrée de jeu, une telle association pourrait s'avérer utile; tout dépendamment de la situation qui prévaudrait alors, des détails devant régir une telle association, ainsi que du degré de volonté existant, notamment du côté du reste du Canada, pour réaliser une telle association. Une négociation rapide et fructueuse par rapport aux questions relatives au partage des biens et dettes, devrait favoriser du même souffle la négociation de nouveaux rapports, en vue d'une éventuelle association avec le reste du Canada. Il serait cependant hasardeux, à ce stade-ci des choses, de se prononcer plus à fond sur le sujet, tant de choses pouvant encore changer.

La question de nos relations avec les peuples autochtones et Inuit devrait également être regardée avec attention. Un Québec indépendant devrait nécessairement reconnaître à ces peuples les mêmes droits que nous réclamons pour nous-mêmes. Il devrait offrir à ces peuples la possibilité de vivre côte à côte avec le peuple québécois, dans le cadre de ce nouvel État indépendant du Québec, tout en s'assurant que ces peuples puissent en même temps profiter de pouvoirs beaucoup plus larges que tout ce qu'ils ont pu avoir jusqu'ici, sur leurs propres territoires. À cet effet, cela prendra, encore une fois, la mise en place de toute une série d'autres négociations, avec chacun de ces peuples.

Ces négociations devraient également prévoir la possibilité que l'un ou plusieurs de ces peuples pourraient ultimement décider de ne pas suivre le reste du Québec et former leur propre État. Un Québec indépendant respecterait alors leur choix, sans chercher à s'immiscer dans leurs propres processus décisionnel, et chercherait en même temps à trouver une solution réaliste et mutuellement avantageuse à toutes les parties, notamment là où Québécois et Premières Nations partagent le même territoire.

4. Renforcement du rôle de l'État et réorientation de sa politique internationale

La marche vers le socialisme doit comporter une période de transition reliée aux réalités politiques et économiques. Notre proximité avec les États-Unis ne doit pas être prise à la légère et il faut s'attendre à des représailles économiques, de même qu'à un assaut massif de propagande de sa part et de son allié : la bourgeoisie canadienne. Lors de cette phase, nous devons être excessivement prudents et faire preuve de flexibilité, car la population québécoise n'acceptera pas de recul quant à son niveau de vie et la menace d'un renversement pèsera sur nos décisions.

Dans la première phase, les banques seront nationalisées et les caisses populaires seront mises sous tutelle gouvernementale. Les banques états-uniennes qui opèrent à l'intérieur de nos frontières ne seront plus autorisées à prendre de nouveaux clients et les comptes des utilisateurs existants seront fermés après une période déterminée. Les secteurs de l'énergie, de la santé et de l'éducation, opérant sous contrôle privé, seront nationalisés en totalité. De plus, en appui au système de santé universel et gratuit, une société pharmaceutique d'État sera créée afin d'améliorer l'accès aux médicaments. L'éducation sera universelle et gratuite avec obligation de retour à la société sur des périodes variant selon les programmes d'enseignement poursuivis. Des allocations mensuelles de subsistance seront octroyées aux étudiants.

Plusieurs programmes sociaux seront mis de l'avant afin de servir adéquatement la population québécoise. Le nombre de place en garderie publique sera augmenté et les tarifs journaliers supprimés. Lors de cette période, le gouvernement au sein duquel œuvrerait le PCQ, procédera à une refonte complète des lois du travail, notamment en ce qui concerne la Loi sur la santé et la sécurité au travail, la Loi sur les accidents de travail et des maladies professionnelles et sur la Loi sur les normes du travail. Le nombre d'inspecteurs au service de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) sera augmenté et le mandat des syndicats en termes de prévention sera élargi. Des mesures pénales sévères visant les employeurs non respectueux des lois et règlements en matière de santé et sécurité au travail seront mises en application. Concernant les normes du travail, des inspecteurs seront mis à contribution afin de s'assurer leur application.

La semaine de travail sera réduite et le salaire minimum haussé; on œuvrera également à réduire le plus possible le travail de nuit. La syndicalisation sera de son côté élargie et facilitée. Pour ce qui est de l'environnement, un vaste programme sera mis sur pied afin de veiller à un développement durable et respectueux des écosystèmes.

Des tarifs douaniers éthiques seront mis en application afin que la concurrence manufacturière étrangère soit plus juste envers les travailleurs québécois. Ainsi, les pays octroyant des conditions de travail et des revenus équitables seront favorisés. Du même coup, une pression s'exercera sur les gouvernements des pays émergents afin qu'ils améliorent les conditions de travail de leurs populations. En ce qui concerne les entreprises québécoises, il leur sera interdit d'opérer ou de sous-traiter à l'étranger sans se conformer à des normes éthiques déterminées préalablement par le gouvernement du Québec. Des ententes économiques seront signées avec des pays progressistes afin de nous libérer de notre dépendance face au marché états-unien.

Un effort particulier sera fait, à ce titre, afin de développer nos relations avec les pays membres de l'ALBA, ainsi que du MERCOSUR. Plus notre économie reposera sur des échanges équitables avec ces derniers et plus il y aura d'alliés économiques et politiques progressistes pour le Québec, mieux nous serons outillés pour transiter vers le socialisme du 21e siècle. Le nombre de pays partenaires déterminera donc la vitesse à laquelle se fera cette transition.

5. Transformation de l'économie et décentralisation politique

Au gré de la consolidation de cette symbiose économique éthique, nous serons en mesure de débiter une phase de nationalisation des moyens de production en priorisant les entreprises du secteur de la haute technologie et des communications. Graduellement, ces nationalisations pourront s'étendre à d'autres secteurs. Les sociétés d'État du secteur de la haute technologie se verront octroyé un rôle précis : augmenter la productivité des entreprises québécoises afin de permettre une diminution du temps de travail, ainsi que développer le transport et l'énergie propre. Du côté des communications, une société œuvrant dans la téléphonie, la câblodistribution, les services Internet, la télévision et presse écrite devra également être mise sous contrôle étatique. Par le biais de ces moyens, le gouvernement du Québec procèdera à une vaste campagne d'éducation citoyenne. Les télédiffuseurs, radiodiffuseurs, de même que la presse écrite appartenant à des intérêts privés, se verront dans l'obligation de se conformer à un code d'éthique et de mettre gratuitement du temps d'antenne ou de l'espace à la disposition du gouvernement.

Suite à la nationalisation d'entreprises du secteur des communications et par une politique énergétique d'éducation et de consolidation idéologique

fructueuse, nous serons en mesure de débiter la phase de décentralisation, qui se veut également en être une de démocratisation politique.

Des conseils régionaux seront créés dans tout le Québec afin de permettre aux régions un développement reposant sur leurs besoins et aspirations. Des enveloppes budgétaires seront octroyées régionalement afin de décentraliser la gestion des organismes gouvernementaux et paragouvernementaux. Des infrastructures régionales seront mises sur pied afin d'administrer les services à la population.

Peu à peu, les taxes et impôts – toujours déterminés par le gouvernement central - seront perçus par ces administrations régionales. Une proportion sera retournée à Québec pour financer les opérations des ministères et organismes appartenant à ce pallier gouvernemental, dont la Milice populaire et la Sûreté du Québec. Des sommes d'ajustement seront par la suite versées par le gouvernement central aux régions qui en auraient besoin.

6. La transition vers le socialisme

Une fois les régions prises en charge par les conseils et les administrations régionales, le gouvernement central ou l'administration régionale favorisera, par le biais de prêts sans intérêts octroyés aux comités de travailleurs, le rachat de leurs entreprises des mains des propriétaires selon les critères gouvernementaux, là où l'État ne prévoit pas intervenir sous formes de nationalisations, avec ou sans compensation.

Durant la première phase de la collectivisation d'une entreprise, le créancier possèdera cinquante pourcent plus un (50% + 1) des voix du conseil d'administration. Lorsque l'entreprise aura généré le profit nécessaire pour rembourser en totalité le prêt, les travailleurs récupéreront sa totalité et en seront les uniques propriétaires. Cette récupération par les travailleurs se fera de manière graduelle au gré du remboursement. La majorité détenue par le créancier ne pourra durer plus d'un an à partir de la date du début de la collectivisation. Les fonds syndicaux seront autorisés à financer le rachat des entreprises par les travailleurs aux mêmes conditions que celles énumérées précédemment.

Les syndicats, de leur côté, auront un rôle distinct de celui des comités de travailleurs. Devant s'assurer d'abord du respect des droits des travailleurs, ils auront un rôle consultatif au sein de l'administration de l'entreprise. Ceux-ci seront affiliés à des centrales syndicales indépendantes.

Peu à peu, les différentes régions du Québec se développeront selon leurs besoins, leurs ressources et leurs forces. Les travailleurs prendront le contrôle de leurs milieux et toucheront enfin la plus value de leur travail. La transformation du paysage politique, économique et social, permettra de bâtir le socialisme. Ainsi, les régions gagneront en autonomie et l'État central

diminuera sa taille. L'économie sera dynamisée par cette décentralisation et l'individu sera à même de se réaliser, par lui-même et pour lui-même, au cœur d'un environnement sain. La mainmise de l'État central sur les secteurs de l'énergie et de la haute technologie permettra de mettre la science et la technologie au service des citoyens. La hausse de la productivité ne permettra plus la mise à mort des entreprises entre elles par une compétition tant ridicule qu'effrénée. Cette technologie, désormais au service des travailleurs québécois, permettra plutôt de diminuer le temps passé au travail et de se réaliser en tant qu'humains ouverts sur la culture et sur le monde.

La vitesse avec laquelle émergera l'État socialiste québécois dépendra de la consolidation des alliances économiques internationales. Plus la conjoncture internationale sera favorable à sa consolidation, donc plus il y aura d'États qui entreprendront de bâtir eux aussi le socialisme, plus le socialisme prendra son essor chez-nous au Québec. Ensuite, nous assisterons graduellement à la naissance d'une société sans classe où, aidé par la technologie et l'abondance, chacun apportera sa contribution à sa manière et selon ses propres capacités. C'est à ce moment, après qu'elle eût enfin connu l'âge adulte, que l'humanité atteindra la maturité, la prospérité et la paix.

7. Le salariat : de la duperie à l'émancipation politique

Le salariat est fondé sur un gigantesque mensonge : ce mode de production serait celui qui offrirait le plus de liberté aux travailleur-euse-s. L'histoire politique du monde aurait abouti au capitalisme et à la démocratie libérale après plusieurs tâtonnements et serait maintenant achevée selon la maxime célèbre que « l'histoire est finie ».

Notre propre vision des choses, à cet égard, est toute différente. Le milieu de travail, loin de représenter un exemple de liberté, est bien plutôt un concentré de tout ce qui ne va pas dans notre société. Les salarié-e-s de toutes catégories sont soumis-e-s à une autorité qu'ils-elles n'ont pas choisie. La société marchande est fondée sur l'obligation de réclamer, pour vivre, un travail à ceux_qui détiennent, et le pouvoir, et les moyens de production. Malgré la possibilité de changer d'employeur, ce marchandage oblige à renoncer dès le départ à une véritable liberté et à maîtrise élargie de son destin.

Les lieux de travail ont modernisé l'image de ce qu'on pouvait avoir de l'esclavage dans le passé; ils restent néanmoins le creuset de ce qui apparaît comme la dernière forme d'autoritarisme. Mais ce qui importe de dire de nos jours, c'est que ces endroits où s'exerce le travail, de lieux d'exploitation qu'ils sont aujourd'hui, pourraient devenir, dans le cadre de la lutte pour l'établissement d'une nouvelle société socialiste, leur contraire et se transformer en un très puissant levier d'émancipation pour toute la société y compris en ce qui concerne la nécessité d'élargir à une échelle encore jamais

vue les grands principes de démocratie ainsi que la réalisation du bien commun.

8. À propos de l'importance des milieux de travail

Quand on prend la peine de comparer ce qui se passe à tous les jours, au travail, aux différentes règles de fonctionnement supposées régir les relations dans n'importe quelle société se disant démocratique, nous vivons encore, dans chacun de nos milieux de travail respectifs, comme au Moyen-âge.

C'est comme si les règles de fonctionnement démocratiques ne pouvaient s'appliquer à partir du moment où on entre au travail. Cet anachronisme, qui fait partie des fondements même du capitalisme, est au nombre des choses que nous, communistes, voulons faire disparaître.

Si nous vivons encore comme au Moyen-âge au niveau de nos méthodes de fonctionnement dans les lieux de travail, cela pourrait bien changer.

Quand nous affirmons que le socialisme devra impliquer une extension sur une échelle encore jamais vue de la démocratie, partout à travers les rouages de cette société, et qu'il n'y aura tout simplement pas de projet de société socialiste qui pourra résister à l'usure du temps sans cette condition, ce n'est pas parce que nous voulons juste bien paraître.

C'est d'abord et avant tout parce que nous voulons tenir compte des expériences passées de socialisme, ailleurs dans le monde, qui n'ont finalement pas bien tourné. C'est aussi parce que notre projet inclut, de manière très concrète, de nombreuses propositions visant à étendre partout ce mode de fonctionnement démocratique, notamment dans les milieux de travail.

C'est finalement aussi parce qu'en misant sur l'élargissement des règles de démocratie pour y inclure la gestion de nos différents lieux de travail, cela devrait du même coup profiter à toute la société dans sa quête de rapports plus humains, basés sur la solidarité, l'entraide et le respect mutuel, plutôt que sur l'individualisme, la mesquinerie et la loi du plus fort où on est encore prêt à tout pour écraser l'autre.

Tout cela découle de la place centrale qu'a déjà aujourd'hui, et continuera encore d'avoir demain, les cadres dans lesquels s'effectue le travail sur l'évolution dans toute la société.

9. Des assemblées sur les lieux de travail pour élire des représentants et représentantes

Les lieux de travail, d'un endroit à l'autre, peuvent varier beaucoup; conséquemment, il n'est pas toujours aisé de concevoir comment le pouvoir ouvrier et les règles de fonctionnement démocratique pourraient s'implanter dans ces endroits.

Une des premières actions prioritaires, au niveau démocratique, qu'un gouvernement, auquel nous serions partie prenante ou en coalition, serait d'obliger d'implanter, partout, dans chaque lieu de travail, là où il y a au moins 25 employé-e-s, serait de rendre obligatoire la tenue d'assemblées générales et souveraines, des travailleurs et travailleuses, au moins une fois par année.

Cela ferait partie des changements au Code du travail qui devront être implantés. Cette démocratie élargie aux milieux de travail, où chacun-e passent encore huit heures par jour, pour la plupart, deviendraient avec le temps un des piliers du futur pouvoir ouvrier.

Comme il est pratiquement impossible de se priver de la représentation politique ou de la délégation de pouvoir, même sous le socialisme (une société qui émerge du capitalisme et qui est encore marquée par l'influence historique du droit bourgeois), ces assemblées de travailleur-euse-s, serviraient aussi bien à élire les représentants et les représentantes de ces employé-e-s, qu'à discuter des règles de fonctionnement, de même qu'à échanger et trancher sur les grandes orientations issues de l'État et/ou de la direction de leur propre entreprise sous forme de plan.

Les représentants et représentantes, ainsi élu-e-s, pourraient ensuite siéger sur les différentes instances de l'entreprise; ils pourraient aussi, selon le cas être délégués pour représenter leurs confrères et consœurs à d'autres niveaux, notamment aux niveaux des différents organismes de gestion de l'État existant sur un plan régional. La présence à ces assemblées serait rémunérée, comme les vacances annuelles, et la participation.

Ces assemblées se tiendraient le temps nécessaire aux prises de décision et à l'élection des divers représentant-e-s. Ceux-ci seraient ensuite redevables devant les travailleurs et travailleuses qui les auraient élu-e-s et auraient à rendre compte de leur mandat devant l'assemblée suivante.

Selon les besoins, d'autres assemblées, en surplus de l'assemblée annuelle, pourraient aussi être convoquées.

Des membres des assemblées seraient en même temps formé-e-s aux procédures délibératives et ils ou elles présideraient eux-mêmes ces séances. Ils ou elles seraient les responsables du maintien de la souveraineté de ces assemblées.

10. À propos de la gestion au quotidien des opérations, sur les lieux de travail

Une fois la conquête du pouvoir politique faite, et tel que déjà décrit dans les sections précédentes, nous ne pourrions socialiser d'un seul coup, et en même temps, toutes les entreprises œuvrant dans les différents secteurs de l'économie. Il subsistera conséquemment, et pendant un certain temps, bon nombre d'entreprises qui continueront d'être gérées par des patrons, sans que les travailleurs et les travailleuses puissent avoir le dernier mot en matière de gérance.

Qu'une entreprise soit sous propriété publique ou privée, la poursuite de ses opérations, au niveau de chaque lieu de travail, devra obligatoirement relever d'un comité de gestion au sein duquel les travailleurs et les travailleuses auraient leurs propres représentants.

Ces représentants et représentantes des travailleurs et des travailleuses, choisis lors de ces assemblées tenues sur les lieux de travail, devront former, au strict minimum, au moins 30% de tous les postes existant au sein de ces comités de gestion. Cette règle s'appliquera aussi bien aux entreprises sous gestion de l'État, qu'aux coopératives de travail ainsi qu'aux entreprises plus traditionnelles ou privées.

Dans les entreprises d'État, cette proportion pourrait en même temps être plus importante. Dans ces mêmes entreprises sous contrôle étatique, de même qu'au sein de tous les différents ministères et organismes relevant de l'État, les travailleurs et les travailleuses devraient être capable d'élire, sur chacun de ces comités de gestion, une majorité des membres.

11. Qui serait responsable de quoi ?

Ces comités de gestion seraient, de leur côté, responsables de la nomination de tous les cadres supérieurs œuvrant dans leur lieu de travail respectif. Ils seraient également responsables de la bonne marche des opérations au niveau du lieu de travail, incluant l'application des directives provenant de plus haut; ils veilleraient aussi à ce que toutes les réglementations, lois et conventions collectives en vigueur soient bien respectées.

Les chefs d'équipes, ainsi que les contremaîtres, œuvrant à un niveau plus bas, dans chaque département, pourraient être élu-e-s, pour leur part, par les travailleurs et les travailleuses eux-mêmes attaché-e-s à ces départements. Cela pourrait se faire à l'occasion d'assemblées spéciales, organisées au niveau des départements.

Certaines exceptions pourraient exister quant à l'application de la règle de majorité touchant à la composition des comités de gestion; cela pourrait notamment s'appliquer aux bureaux administratifs des sièges sociaux des sociétés d'État, de même qu'aux bureaux relevant de la haute direction des différents ministères d'État.

La balance des postes de responsabilité serait ensuite comblée par des gens nommés par la direction de chaque entreprise, au niveau plus central ou régional. Tout cela ferait également partie des modifications au Code du travail.

12. Il y aura également une représentation spéciale des travailleurs et travailleuses sur les instances régionales de l'État

Les travailleurs et les travailleuses pourront également élire, lors de ces assemblées, leurs propres représentants et représentantes devant siéger au niveau des administrations régionales de l'État.

La majorité des postes, sur ces instances régionales, seraient comblés à l'occasion d'élections régionales, lesquelles impliqueraient alors toute la population, dans chacune de ces régions.

Un tel processus garantirait du même coup que les travailleurs et les travailleuses, qui forment la majorité de la population et jouent également un rôle crucial dans la production de richesses, soient bien représentés, notamment à cet échelon particulièrement important du pouvoir d'État. Ce sera un moyen de plus pour concrétiser ce que nous entendons par « pouvoir ouvrier ».

Rappelons, à cet égard, que notre vision d'une société socialiste pour le Québec s'appuie sur une approche très décentralisée et qui donneraient beaucoup de pouvoirs aux régions. Ces représentants et représentantes, issus des différents milieux de travail, viendront s'ajouter à ceux et celles qui auront déjà été élus à la proportionnelle, au niveau de toute la population de chacune de ces régions.

Comme cela est déjà mentionné dans les autres sections, bon nombre de prérogatives, actuellement détenus par le pouvoir central, seront décentralisés vers les régions dans le cadre de notre projet de société socialiste.

13. Des représentants et des représentantes révocables

Comme n'importe quel autre élu, ces représentants et ces représentantes, que ce soit au niveau régional, ou ceux ou celles qui auraient été élu-e-s au niveau local, pourront être démis de leurs fonctions, y compris en cours de leur mandat, advenant qu'ils ou elles perdraient la confiance de ceux et celles qu'ils sont supposés représenter.

La procédure à suivre dans un tel cas sera la même que pour les député-e-s élu-e-s à l'échelle nationale.

14. À propos de l'élaboration du plan central

L'élaboration d'un plan central de production des biens et services, pour l'ensemble du pays, serait un des points central de notre vision en matière de développement économique et resterait une prérogative de l'État et des ministères œuvrant pour lui. Mais à cause des nouvelles règles de fonctionnement qui entrerait en vigueur dans chaque milieu de travail, tout ce travail d'élaboration et de définition d'un plan central pourrait aussi être bonifié et amélioré, grâce aux délibérations des assemblées souveraines de salarié-e-s.

Grâce à ce plan, l'État s'assurera : a) que les priorités en matière de développement économique satisfassent en premier les besoins de la population, et non pas la seule recherche du profit maximum, comme c'est le cas actuellement; b) que tout cela se fasse en même temps de la manière la plus coordonnée possible.

L'élaboration d'un tel plan marquerait un très net changement par rapport au caractère désordonné avec lequel s'opèrent les politiques actuelles de développement économique. Cela démontrerait par le fait même la supériorité du nouveau type de société que nous voulons bâtir par rapport aux méthodes traditionnellement associées au capitalisme.

Instruit-e-s et compétent-e-s, la grande masse des travailleur-euse-s pourraient ainsi être amenée à évaluer et à donner son opinion sur le plan proposé par l'État, ainsi que sur ses conséquences par rapport à leurs propres vies, celles de leurs familles, et tout le reste de la société dans son ensemble.

15. Qui aura le dernier mot au niveau de ce plan de développement ?

Qui aura le dernier mot, de l'État ou des assemblées de travailleurs et de travailleuses, dans la discussion en vue d'appliquer un tel plan ?

Les contours de la réponse à cette question ne seront pas faciles à déterminer à cause de la complexité des enjeux impliqués.

Chose sûre, un État socialiste devra toujours user de persuasion, d'éducation, de choix démocratiques librement consentis, pour atteindre ses objectifs, y compris en ce qui concerne la gestion de la société. Des gens habitué-e-s à travailler ensemble, pour vivre, devraient être en mesure de comprendre la nécessité de contribuer par leur pratique de travail à l'édification de la nouvelle société en adhérant, aussi volontairement que cela est possible, aux efforts à fournir collectivement pour produire biens et services.

Un tel plan devra d'abord tenir compte de la situation globale, au niveau de toute la population, ainsi que des mandats que les élu-e-s, au niveau de l'État central, auront reçu dès suite de leurs élections.

Il devra également tenir compte des particularités de tous et toutes, y compris, dans chaque secteur, de ceux et de celles qui seraient plus directement touchés par telles ou telles mesures ou décisions.

Si des contradictions devaient naître, dans le cadre du processus d'adhésion au plan de production, c'est la démocratie, la persuasion et l'éducation qui devraient avoir le premier rôle dans leurs solutions. C'est à l'État et à ses fonctionnaires que devrait revenir « le fardeau de la preuve ». Les travailleur-euse-s seraient ainsi accompagné-e-s durant le processus de décision par l'appareil d'État. Les critiques et propositions des travailleur-euse-s prises en compte dans les assemblées, seraient des moyens de perfectionner le plan.

Devant des crispations éventuelles de ce processus, les travailleurs et les travailleuses auront toujours la possibilité de révoquer leurs représentants et représentantes, selon la procédure requise. Le passage à l'opposition, dans le cadre de ces assemblées, deviendrait alors, pour ceux et celles qui auraient été révoqués, une occasion de s'autocritiquer et d'enquêter sur les raisons ayant amené ces travailleurs et ces travailleuses à remettre en cause leur confiance dans leurs représentants.

Quand des contradictions seront mises au jour, ce qui ne manquera pas de se produire à l'occasion, elles seront considérées comme des contradictions au sein du peuple et elles seront résolues selon des méthodes démocratiques. Ceux et celles qui pourraient être tentés d'escamoter un tel processus, pour éviter la critique et chercher à maintenir leur propre pouvoir, envers et contre la volonté de ceux et de celles qu'ils sont pourtant

supposés représenter, pourront faire face à la justice. L'État s'assurera, à cet égard, que les travailleurs et travailleuses, de même que la population en général aura accès à tous les recours nécessaires pour faire respecter ses volontés

16. Le pouvoir ouvrier s'exprimera également sous d'autres formes

L'un de ces aspects se concrétisera autour de la place accordée aux syndicats, ainsi qu'aux différentes autres formes d'organisation populaire.

De par leur présence, qui sera largement encouragée, cela devrait favoriser l'émergence, face au pouvoir central, de différents contre-pouvoirs. Cela devrait aussi aider à combattre le danger d'une toujours possible trop grande centralisation des pouvoirs, ainsi que le retour aux pratiques bureaucratiques, deux écueils qui pourraient éventuellement nuire à notre objectif central visant à toujours plus renforcer les grands principes de la démocratie.

Nous, communistes, sommes également convaincus du fait qu'une future société socialiste devra non seulement encourager la syndicalisation de tous les travailleurs et travailleuses, de même que le renforcement de tous les autres mouvement populaires, mais qu'elle devra également prendre les moyens nécessaires pour, non seulement garantir, mais aussi faciliter l'exercice de droits aussi fondamentaux que ceux de faire la grève, de s'organiser, et de manifester.

Un gouvernement, auquel nous serions partie prenante ou en coalition, aurait l'obligation morale de transformer en profondeur le code du travail, ainsi que l'actuelle charte des droits et libertés, de manière à y intégrer des références explicites aux différentes revendications des syndicats en matière du droit de grève, ainsi que du droit à se syndiquer, de même que tout ce qui concerne les autres droits mentionnés plus haut.

Un des rôles dévolus aux syndicats et ainsi qu'aux différentes autres organisations populaires sera de s'assurer que a) l'État et ses différents paliers, ministères et différentes sociétés d'État associées gardent toujours en tête les intérêts de la population, en commençant par ceux des travailleurs et des travailleuses b) que les député-e-s, ainsi que tous les autres représentants et représentantes élu-e-s, y compris les représentants des travailleurs et des travailleuses élues à partir des assemblées tenues sur les lieux de travail, prennent aussi les meilleures décisions possibles, quitte à ce que ces organismes puissent au besoin faire valoir leur désaccord quand cela s'avèrera nécessaire selon eux.

Dans les assemblées régionales, de villes ou de quartiers, des postes participant aux délibérations et aux décisions pourraient également être réservés à ces organismes.

17. Les questions de démocratie : au cœur de notre projet de société socialiste

Si le processus historique de conquête du pouvoir par les ouvrièr-e-s et leur parti devait venir, à un moment donné ou un autre, à se scléroser, tous les mécanismes mentionnés plus haut pourraient alors aider à remettre tout ce processus sur ses deux pieds et éviter ainsi que cela ne dérape encore plus.

De par l'expérience passée des diverses sociétés socialistes, il nous apparaît d'autant plus important, dans ce contexte, de mettre bien haut, en priorité, et au cœur de notre projet de société socialiste, toutes ces questions de démocratie, sur comment tout cela pourrait s'appliquer, y compris au niveau du fonctionnement, au sein de chaque lieu de travail.

18. D'autres mesures à prendre

Parmi les autres mesures à prendre, et qui auraient aussi un impact très important sur la suite des choses, au niveau des différents milieux de travail, il faudrait également prévoir :

Au niveau de la reconnaissance du droit de grève et du droit de syndiquer :

Qu'il soit résolu de revendiquer :

- La reconnaissance en tout temps, et sans restriction aucune, du droit de grève pour tous les travailleurs et travailleuses, sans exception; qui plus est, ce droit devrait être explicitement reconnu dans une éventuelle Constitution du Québec; ce droit de grève pourrait être exercé, non seulement à la fin des conventions collectives, mais également tout au long de celles-ci; ces grèves pourront prendre différentes formes; cela pourra se produire dans le cadre de la renégociation des conditions de travail, dans une entreprise; cela pourra aussi prendre la forme de grèves générales ou politiques.

- Une simplification des procédures permettant la syndicalisation des non-syndiqué-e-s, incluant la possibilité de la syndicalisation multipatronale;
- L'extension à l'ensemble des salariés, incluant les cadres, du droit de syndiquer; cela doit également aller jusqu'à inclure les travailleurs et les travailleuses autonomes;
- L'imposition d'une limite maximale de cinq ans pour toutes les conventions collectives;
- L'obligation par les toutes les parties impliquées dans la cession partielle ou totale des activités d'une entreprise de reconnaître à chaque fois, et sans possibilité d'échappatoire, les conventions collectives en vigueur, ainsi que toutes les droits et obligations qui en font partie;
- L'interdiction des clauses orphelines.

Qu'il soit également convenu de s'objecter à tout affaiblissement de l'actuelle formule Rand et d'exiger en même temps qu'on augmente le nombre d'inspecteurs chargés de faire respecter les normes du travail.

Qu'il soit également résolu de lutter pour que soit inscrit dans la future Constitution du Québec une clause interdisant à l'État d'adopter des lois visant à restreindre ou interdire l'exercice du droit de grève pour un groupe donné de travailleurs ou de travailleuses.

Qu'il soit finalement résolu de lutter pour renforcer dans le code du travail les dispositions anti-scabs ainsi que de lutter pour que l'État québécois adopte de nouvelles réglementations lui permettant de bloquer à nos frontières tout produit fabriqué par des briseurs de grève œuvrant à l'extérieur du Québec alors que des employés d'ici seraient en grève contre le même employeur.

En matière de réduction de la semaine de travail :

Qu'il soit également résolu de revendiquer :

- Que la semaine normale de travail soit, dans un premier temps, réduite de 40 heures à 35 heures, et ce avec un ajustement des salaires pour qu'il n'y ait pas de perte dans les salaires. Le temps supplémentaire se calculerait alors après 35 heures de travail; dans aucun cas, un employé ou une employée ne pourrait être obligé d'en faire;
- Dans un deuxième temps, cette même semaine serait encore réduite à 30 heures.

En matière de congés fériés :

Qu'il soit aussi résolu de revendiquer l'ajout de neuf (9) congés fériés additionnels, chômés et payés ; ces nouveaux congés incluraient le 24 décembre, le 26 décembre, le 31 décembre, le 2 janvier et le 1er mai.

Au niveau de la formation de la main d'œuvre :

Qu'il soit aussi résolu de revendiquer :

- La bonification de la Loi 90, de manière à obliger les employeurs à défrayer désormais un minimum de 3% de la masse salariale dans la formation de la main d'œuvre.

Qu'il soit de plus résolu d'exiger de la part de l'État qu'il y ait plus de mécanismes de contrôle afin de s'assurer de l'application de cette règle.

En matière de protection accrue des travailleurs et travailleuses, en cas de fermeture et/ou de licenciements :

Qu'il soit aussi résolu de revendiquer :

- L'instauration de normes beaucoup plus sévères pour favoriser les travailleurs et les travailleuses, lors de fermetures et de licenciements, notamment par l'accès aux livres comptables de l'entreprise, ainsi que l'obligation de rembourser, du côté de l'employeur, et dans les cas de fermeture, l'ensemble des prêts et subventions consentis par l'État, à défaut de quoi l'État pourra saisir les actifs et avoirs de l'entreprise sans aucune compensation; les employeurs devraient également être tenus d'avertir beaucoup plus longtemps en avance la venue de licenciements, à défaut de quoi il y aurait des peines sévères; l'employeur devrait également être tenu de payer pour les programmes de reclassement et de reformation destinés aux employé-e-s touchées par ces licenciements.

En matière de santé et de sécurité au travail :

Qu'il soit aussi résolu de revendiquer :

- Une augmentation substantielle du nombre d'inspecteurs de la Commission Santé et Sécurité au Travail (CSST);
- Un élargissement du mandat du représentant en prévention;
- Un élargissement, également, de la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST) à tous les secteurs d'activité;
- Un renforcement du caractère pénal de cette loi face aux employeurs délinquants;

- Une reconnaissance de la nature collective du droit de refus d'exécuter un travail dangereux pour sa santé et/ou sa sécurité ou celle des autres;
- La modification de la loi afin de favoriser davantage l'élimination des dangers à la source;
- Une mise à jour et élargissement de la liste des maladies professionnelles;
- L'élimination des assignations temporaires, sauf lors de retours progressifs prescrits par le médecin traitant;
- L'obligation pour l'employeur qui aura soumis un travailleur accidenté ou malade à une expertise médicale de lui payer, à montant égal, le coût d'une expertise avec le médecin de son choix;
- Les services d'un plaideur devraient désormais offerts à tout travailleur lors de représentations devant la Commission des lésions professionnelles (CLP); ce service sera offert par la CLP et défrayé entièrement par l'employeur;
- Une augmentation substantielle des indemnités pour préjudices corporels.



Le **PCQ** est un des collectifs reconnus au sein de **Québec solidaire**

Site Internet : www.pcq.qc.ca

Courriel : info@pcq.qc.ca

Parti communiste du Québec
Casier postal 482
Succursale Place-d'Armes
Montréal (Québec)
H2Y 3H3

Joignez vous à nous !
Devenez à votre tour membre du PCQ